



Chavannes-le-Chêne, le 23 mai 2018

MUNICIPALITÉ
DE
Chavannes-le-Chêne

Préavis no 3/2018

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE CONCERNANT

Une demande de crédit pour le remplacement du tamis-presse à la STEP

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme expliqué dans le préavis sur les comptes 2017, diverses réparations sont intervenues en cours d'année à la STEP. Actuellement c'est le tamis-presse qui doit être remplacé de toute urgence. Pour rappel, la STEP a été inaugurée le 24 mai 1996 et cela fait donc exactement 22 ans qu'elle tourne sans relâche, d'où les interventions effectuées récemment ou à venir.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE

sur proposition de la Municipalité
entendu le rapport de la Commission de gestion et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

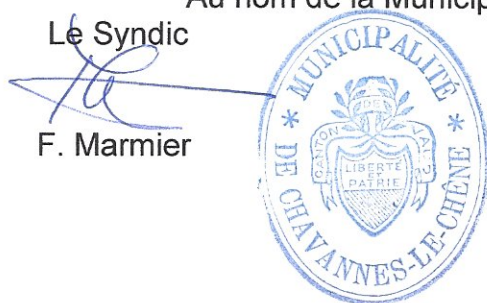
décide :

- article 1 : La Municipalité est autorisée à procéder au remplacement du tamis-presse pour un montant de **fr. 50'000.00**
- article 2 : Le financement de cet investissement sera assuré par un emprunt bancaire
- article 3 : La dépense sera imputée au compte « Eaux usées »

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

F. Marmier



La Secrétaire

N. Mercier